

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 30 mai 2016

CDCPP(2016)11
Point 5.2 de l'ordre du jour

COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)

CONVENTION-CADRE DU CONSEIL DE L'EUROPE
SUR LA VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL POUR LA SOCIÉTÉ

PLAN D'ACTION FARO 2016-2017

For information and action

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la gouvernance démocratique
Service des institutions et de la gouvernance démocratiques

*This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

Introduction

La Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro) a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 13 octobre 2005 et est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2011. A ce jour, 17 Etats l'ont ratifiée et cinq autres l'ont signée.

Le Plan d'action Faro a pour objectif d'illustrer la richesse et le caractère novateur des principes de la Convention de Faro, ainsi que de fournir des possibilités d'interprétation en rapport avec les défis sociétaux actuels. Il devrait constituer des références communes et créer des mécanismes et des outils pour encourager les initiatives qui vont dans le sens des principes de la Convention de Faro.

Le premier « Plan d'action Faro 2014-2015 » adopté par le CDCPP en mai 2013 a donné lieu à l'élaboration de cadres et d'outils de référence, testés dans quatre études de cas. Le Plan d'action 2016-2017 offre aujourd'hui une structure opérationnelle et une programmation plus élaborées, comprenant des bonnes pratiques et des orientations globales pour présenter la mise en œuvre pratique et les avantages de la Convention.

Compte tenu des ajustements proposés, les priorités du Plan d'action 2016-2017 seront les suivantes :

1. Accroître les efforts pour promouvoir la Convention et la visibilité des actions (20 %) ;
2. Communauté de Faro : augmenter le nombre des membres de la communauté, tenir des discussions suivies pour améliorer l'interprétation de la Convention de Faro et organiser des visites d'appréciation (30 %) ;
3. Faro en action : définir des bonnes pratiques, organiser des ateliers et créer un groupe d'experts (10 %) ;
4. Rechercher et explorer de nouvelles perspectives et établir un lien avec HEREIN et les Journées européennes du patrimoine (10 %) ;
5. Coups de projecteur de Faro : mener des travaux dans des domaines sélectionnés pour examiner le rôle du patrimoine pour relever les défis sociétaux, notamment à Frampol [Pologne], Viscri [Roumanie] et Marseille [France] (30 %).

Action requise

Le CDCPP est invité à examiner et approuver le Plan d'action pour la période 2016-2017 (voir l'annexe 1).

Annexe 1 – Plan d'action Faro 2016-2017

Le Plan d'action Faro vise à mettre en pratique les principes de la Convention de Faro. Il offre des connaissances et une expertise de terrain pour permettre aux Etats membres de mieux comprendre les atouts potentiels de la Convention ; il aide le Secrétariat à mettre en avant et à étudier des questions spécifiques en fonction des priorités politiques de l'Organisation ; il fournit une plateforme d'analyse permettant de formuler des recommandations concernant les prochaines mesures à prendre et il encourage les Etats membres à signer et ratifier la Convention.

Le Plan d'action Faro a été renforcé et structuré de la façon présentée ci-après, afin de mener des activités aux niveaux local, national et international. Un glossaire des termes employés figure à l'annexe 3.

Promotion de Faro :

Les efforts visant à promouvoir la Convention de Faro aux niveaux local, national et international seront renforcés. La consolidation des travaux avec HEREIN et les Journées européennes du patrimoine renforcera la visibilité et les activités de promotion dans le cadre du Plan d'action 2016-2017. Les activités de promotion comprennent les Conférences de Faro, les Réunions de Faro et les Labs de Faro (diverses activités visant à appliquer sur place les principes de la Convention – anciennement dénommées les Balades de Faro).

PROMOTION (principales activités en 2016-2017)

Conférences de Faro (4 sont prévues ; d'autres seront organisées en fonction de la demande et des occasions qui se présentent)

Lab de Faro (diverses activités visant à appliquer sur place les principes de la Convention – anciennement dénommées les Balades de Faro – 1 en 2017)

Réunions de Faro (selon les propositions des Etats membres)

Production de films de présentation (1 en 2016)

Communauté de Faro :

La Communauté de Faro est un ensemble de groupes d'acteurs de terrain et de passeurs menant des actions au niveau local dans les villes et les régions des Etats membres du Conseil de l'Europe, qui cherchent à valoriser leur patrimoine local dans le droit-fil des principes de la Convention de Faro. De cette façon, la Communauté de Faro se compose d'un nombre croissant de « communautés locales » appartenant à un réseau paneuropéen dynamique, qui échangent leurs connaissances approfondies, leur expertise et leurs outils dans un cadre favorisant un dialogue et une coopération constructive. La Communauté de Faro accompagnera les communautés patrimoniales (locales) qui souhaitent démocratiser la gouvernance du patrimoine sous l'égide du Conseil de l'Europe, en faisant la promotion de ces bonnes pratiques locales au niveau européen.

Grâce au Plan d'action 2014-2015, la Communauté de Faro a été formée par quatre membres (Marseille, Pilsen, Venise et Viscari) où des bonnes pratiques avaient été identifiées en premier lieu. Pour la période 2016-2017, l'objectif sera de consolider la communauté existante et d'y accueillir de nouveaux membres.

Comment devenir « membre » de la Communauté ? Il est nécessaire que des communautés patrimoniales (initiatives civiques) se présentant comme telles se manifestent et/ou sollicitent le Secrétariat par l'intermédiaire de l'enquête et l'inscription dans le système HEREIN. Après une première évaluation (fondée sur un ensemble de principes et de critères – voire l'annexe 4) et la présentation de commentaires de la part de la Communauté, le Secrétariat adresse une réponse à la communauté, organise une visite d'experts (groupe d'experts créé par le Secrétariat à la suite d'un appel à candidatures), prépare un rapport et envoie, le cas échéant, une invitation à devenir une communauté appartenant à la famille de la « Communauté de Faro ». Les autorités compétentes seront informées de l'évolution de la procédure, comme le prévoit le critère f.

COMMUNAUTÉ (principales activités en 2016-2017)

Visites d'évaluation et d'appréciation (4 en 2016 et 4 en 2017)
 Expansion de la Communauté de Faro à la suite des visites (2016-2017)
 Etablissement d'une plateforme collaborative (2016)
 Réunion annuelle de la Communauté de Faro (novembre 2016)

Faro en action :

Faro en action est une plateforme d'échanges active sur laquelle la Communauté de Faro s'inspire de ses bonnes pratiques et entretient un dialogue dynamique entre acteurs de terrain, passeurs et acteurs du patrimoine. Grâce à un processus continu associant action et réflexion, la Convention conserve ses aspects dynamiques consistant à redéfinir ses principes et contribuant à une meilleure compréhension de l'esprit de Faro et de ses incidences aux niveaux local, national et international.

FARO EN ACTION (principales activités en 2016 -2017)

Création d'un groupe d'acteurs de terrain et de passeurs (2016)
 Définition de bonnes pratiques (4 supplémentaires en 2016 et 4 en 2017)
 Organisation d'ateliers (en fonction de la demande ; 2 sont prévus en 2016)
 Publication d'un manuel Faro

Activités de recherche de Faro :

Le Plan d'action Faro sera associé à d'éventuels organismes partenaires, en particulier des universités, qui réaliseront des études sur les effets du Plan d'action Faro afin d'évaluer son rôle dans le processus de démocratisation par le patrimoine. Les conclusions des études, articles et publications concernant le Plan d'action Faro seront mises à la disposition du grand public.

ACTIVITÉS DE RECHERCHE DE FARO (principales activités en 2016 -2017)

Identification de partenaires potentiels et mandat (2016)
 Conception d'une méthodologie d'évaluation de l'impact (2016-2017)
 Collecte des articles et études sur Faro (2016-2017)

Coup de projecteur de Faro :

Selon le Plan d'action, comme nous l'avons évoqué plus haut, le Secrétariat joue un rôle de premier plan en adoptant un ton plus politique : il étudie le rôle du patrimoine pour relever les défis sociétaux conformément aux priorités de l'Organisation déterminées par le Secrétaire Général. Grâce à sa méthodologie spécifique et son action sur le terrain, le Secrétariat apporte son expérience directe et propose aux Etats membres des recommandations judicieuses.

PROJECTEURS DE FARO (principales activités en 2016-2017)

Frampol, Pologne ; Viscri, Roumanie ; Marseille, France (2016)
 Identification de lieux potentiels pour approfondir l'examen des défis sociétaux

Compte tenu de ce qui précède, on peut résumer les rôles respectifs des divers acteurs de la façon suivante :

Rôle du Secrétariat :

- accompagner l'ensemble du processus, identifier les actions prometteuses et aider au respect des critères ;
- apporter des connaissances (par le biais bonnes pratiques de Faro) et offrir des compétences variées s'appuyant sur des connaissances locales et nationales ;
- examiner la méthodologie grâce aux points mis en avant et promouvoir la Convention dans les Etats membres.

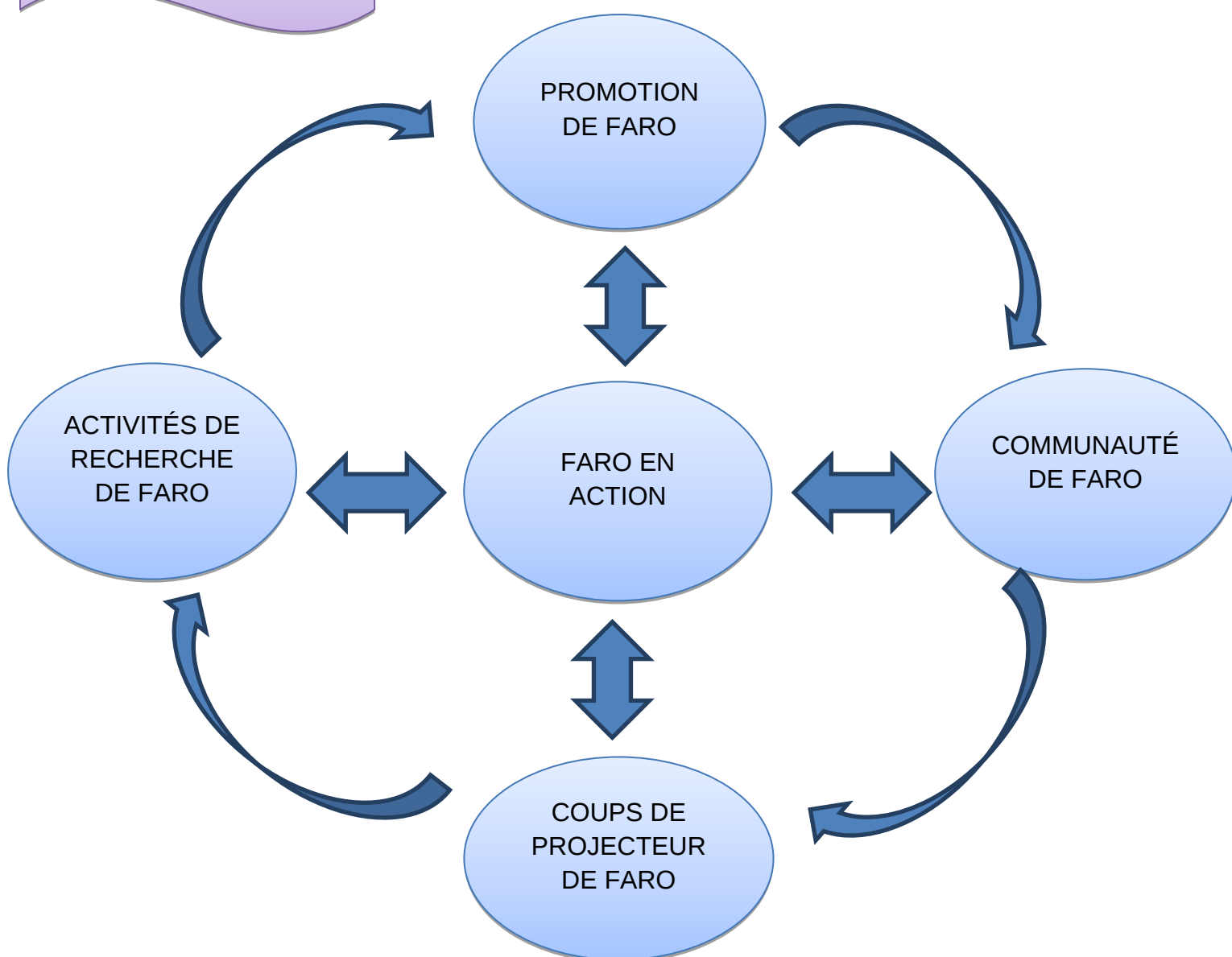
Rôle du CDCPP:

- Par l'intermédiaire du Bureau du CDCPP, examiner le Plan d'action Faro et donner des conseils, en particulier du point de vue politique ;
- fournir des orientations politiques, formuler des propositions de mesures et plaider pour un rôle accru du patrimoine dans la résolution des problèmes de la société ;
- formuler des commentaires sur l'évolution de la mise en œuvre du Plan d'action Faro.

Rôle de la Communauté de Faro :

- contribuer à des actions de promotion aux niveaux local, national et international (par l'intermédiaire des Conférences, des Réunions, des Labs et de ressources multimédias) ;
- formuler des commentaires concernant les recherches sur les bonnes pratiques de Faro ;
- promouvoir les bonnes pratiques et inviter de nouveaux membres dans la Communauté ;
- servir de centre de ressources (Faro en action) ;
- agir en tant que groupe d'experts pour accompagner le développement de références communes au cours des différentes étapes ;
- faire des recommandations au Secrétariat concernant des propositions de projets spécifiques pour les Coups de projecteur de Faro.

Annexe 2 – STRUCTURE
OPÉRATIONNELLE DE FARO



La structure opérationnelle est conçue selon un ordre logique visant à promouvoir la Convention de Faro et mener des activités aux niveaux local, national et international, pour encourager les initiatives de la société civile (communautés patrimoniales) à travailler aux côtés des membres de la Communauté de Faro. De cette manière, ces initiatives s'alignent sur les principes de Faro, pour devenir progressivement partie intégrante de la Communauté de Faro. Le Secrétariat, par son expérience, se concentre sur certaines activités en fonction des priorités politiques de l'Organisation et les met en valeur au sein des projets. Toutes les activités sont documentées et étudiées afin de comprendre les effets des travaux réalisés, formuler des recommandations pour de prochaines actions à mener et contribuer à la promotion de la Convention. Faro en action, symboliquement placé au centre, joue le rôle essentiel de plateforme d'échanges et permet l'échange de connaissances, d'exemples et d'expérience qui sont utilisés dans tous les domaines du Plan d'action Faro.

Promotion de Faro :

Conférences de Faro – présentations de bonnes pratiques, échanges inspirants au plus haut niveau politique comme au niveau local (en personne et par voie électronique) pour présenter l'esprit de Faro ;

Réunions de Faro – suite à l'invitation d'un pays, réunions des parties prenantes pour présenter la Convention, ses principes et les actions à mener ;

Labs Faro – série de manifestations concernant des éléments spécifiques de la Convention, afin de présenter, analyser et étudier les principes et les critères de Faro ;

Ressources multimédias de Faro – courts films de présentation, articles et autres ressources multimédias utilisés pour promouvoir la Convention et les activités de Faro. En outre, des films courts et attrayants expliquant le processus et les bonnes pratiques seront produits par les membres de la Communauté de Faro et seront diffusés sur le site web du Conseil de l'Europe.

Faro en action :

Bonnes pratiques – des initiatives des communautés conformes aux principes de Faro seront identifiées, étudiées et encouragées, pour amener ces expériences du niveau local au niveau européen ;

Acteurs de terrain – les personnes et les groupes intéressés au niveau local qui appliquent et définissent des bonnes pratiques, et qui font preuve des compétences nécessaires pour partager leur expérience, seront invités à intégrer le groupe d'acteurs de terrain ;

Passeurs – personnes au niveau local avec une bonne connaissance de la Convention de Faro et de ses principes et qui jouent un rôle essentiel pour réunir les acteurs concernés au sein des activités de Faro ;

Ateliers – ateliers pratiques menés au sein de la Communauté de Faro pour tester, améliorer et promouvoir certaines actions spécifiques. Ils seront en premier lieu organisés pour les membres de la Communauté de Faro, y compris les candidats potentiels.

Coups de projecteur de Faro :

Récits de Faro – reconnaissance et compréhension de l'existence de divers récits relatifs à un élément du patrimoine ;

Ligne d'action partagée – en accordant une attention particulière aux récits, recherche d'un axe commun pour développer une vision partagée de l'élément de patrimoine concerné ;

Éléments d'action communs - projets – avec les membres de la Communauté, élaborer des projets spécifiques devant être menés par les membres de la Communauté, en mettant particulièrement l'accent sur l'intégration sociale, l'éducation, le développement économique au niveau local et les mesures de lutte contre la discrimination ;

Projets – en se concentrant sur certains des groupes souffrant le plus des discriminations en Europe, par exemples les communautés de migrants de Marseille, les communautés roms de Viscri et le patrimoine juif de Frampol.

Activités de recherche de Faro :

Partenaires – mise en place de partenariats avec des universités, des organismes de recherche, etc., qui mènent des études sur des sujets en lien avec Faro ;

Publications – articles universitaires de recherche pertinents, articles, documentaires à partager avec le grand public ;

Evaluation de l'impact – évaluation périodique des conséquences des activités et des projets Faro, en rapport avec les défis sociétaux actuels.

Annexe 4

Principes et critères

Principes

- Le lien avec la communauté et le paysage (territoire) détermine un sentiment d'appartenance.
- La cohésion sociale s'appuie sur diverses formes (niveaux) de participation et d'engagement.
- La démocratie locale est renforcée par le développement des capacités d'action de la société civile.

Critères

- a. Présence d'une société civile active ayant un intérêt commun pour un patrimoine spécifique
- b. Emergence d'un consensus sur une vision commune élargie du patrimoine
- c. Existence d'une perception dominante d'un territoire déterminé
- d. Disposition du groupe à s'engager dans le processus d'élaboration de récits basés sur les individus et le territoire
- e. Présence de plusieurs passeurs
- f. Acteurs politiques impliqués et bienveillants
- g. Examen d'un autre modèle économique local
- h. Volonté d'établir une coopération entre les collectivités locales et la société civile
- i. Ouverture pour envisager l'action citoyenne comme un acte participatif en faveur de la démocratie pour toutes les parties concernées